

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

UNIVERSITE PARIS 7

DIPLÔME D'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment l'article L613-2

Vu l'arrêté n°2011-417 du 20 mai 2011 portant création du diplôme d'université de psychopathologie périnatale

Vu les pièces justificatives produites par Mme BARBARA WITS, née le 28 novembre 1979 à SAINT CLOUD (092), en vue de son inscription au Diplôme d'Université de Psychopathologie Périnatale

Vu les procès-verbaux du jury attestant que l'intéressée a satisfait au contrôle des connaissances et des aptitudes prévu par les textes réglementaires

le **DIPLÔME D'UNIVERSITÉ DE PSYCHOPATHOLOGIE PÉRINATALE**

est décerné à **Mme BARBARA WITS**

au titre de l'année universitaire 2011-2012.

Le titulaire



/0G41720110779

Fait à Paris, le 4 octobre 2012

Le Président



Vincent BERGER